

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 12 juin 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 juin 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Ajustement du plan de financements pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc « Développer l'agroforesterie et la plantation de haies » - Labellisation du Parc du Pilat au Pacte de la Haie**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Députée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-1D\_Nv\_pfin\_Haie-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Ajustement du plan de financements pour une action sous maîtrise d’ouvrage du Parc « Développer l’agroforesterie et la plantation de haies » - Labellisation du Parc du Pilat au Pacte de la Haie**

Conformément à la délibération du Bureau prise le 14 février 2024, le Parc du Pilat a répondu à l’Appel à Candidature FEADER – Dispositif 208 « Développer l’agroforesterie et la plantation de haies ».

La demande porte sur un volet « Animation » et un volet « Investissement » dont le budget est à ajuster pour être conforme aux autres demandes du Consortium de partenaires de la Loire (dont le Parc fait partie) prévues sur 2 années.

Les besoins pour le Parc du Pilat sont estimés à 4 000 mètres de haies et 100 arbres intraparcellaires chaque année soit 8 000 mètres et 200 arbres pour 2 ans.

Le budget initialement prévu était de 132 084 €.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses Volet Plantation – Investissement		Recettes	
4000 m de haies avec clôtures	69 440,00 €	Dispositif 208 FEADER (80%)	127 013,76 €
4000 m de haies sans clôtures	55 360,00 €	Autofinancement	31 753,44 €
200 arbres intraparcellaires	7 506,00 €		
Appui individuel (20%)	26 461,20 €		
TOTAL	158 767,20 €	TOTAL	158 767,20 €

En parallèle, le Parc du Pilat dépose également une candidature au Pacte de la haie (Appel à projet proposé par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes) en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Loire et Loire Forez Agglomération.

Celle-ci permettra de labelliser le Parc du Pilat afin qu’il puisse accompagner les agriculteurs souhaitant bénéficier de ces aides directement. Les agriculteurs auront ainsi le choix entre un financement des plantations porté par le Parc du Pilat ou un financement directement porté par leur structure.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- approuve le plan de financement pour le volet investissement de la mesure FEADER « Développer l’agroforesterie et la plantation de haies » et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.
- valide la demande de labellisation du Parc du Pilat pour le Pacte de la haie.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 12 juin 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-1D\_Nv\_pfin\_Haie-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 12 juin 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 6 juin 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Poursuite du PSE sur le Haut-Pilat : Réalisation des Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH)**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-2D\_PGDM\_AELB-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Poursuite du PSE sur le Haut-Pilat : Réalisation des Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH)**

Pour engager les exploitations volontaires dans le volet "infrastructures agroécologiques" du PSE Haut Pilat, le Parc doit formaliser pour chacune de ces exploitations un plan de gestion durable des haies qui servira de base aux exploitants pour s'engager dans le Label Haies.

Ce plan vise à formaliser et mettre à disposition des agriculteurs un outil de gestion de leurs haies en intégrant la multifonctionnalité des haies (fonctions agricoles, environnementales et paysagères notamment).

Le plan de gestion prévoit la rédaction d'un état des lieux et de connaissance des haies à l'échelle de l'exploitation se traduisant notamment par une cartographie détaillée des haies identifiées sur les différentes parcelles de l'exploitation. Il intègre également une planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies.

Chaque plan de gestion nécessite 4 jours de travail et sera assuré soit par la chargée de mission agroécologie (6 PGDH envisagés) soit par une apprentie en agroécologie (9 PGDH envisagés).

Ce travail représente une dépense d'animation estimée à 16 041 € pour laquelle une aide de l'Agence de l'eau Loire Bretagne est sollicitée à hauteur de 8 021 € (50 %).

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet ainsi que son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 12 juin 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-2D\_PGDM\_AELB-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 12 juin 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 6 juin 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Achat de machines textiles dans le cadre du projet de relance de la dynamique textile à Saint-Julien-Molin-Molette**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déleguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délegué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délegué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délegué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délegué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délegué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déleguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déleguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délegué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délegué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délegué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Délegué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délegué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délegué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déleguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délegué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déleguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déleguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délegué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déleguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délegué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-3D\_Machine\_text-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Achat de machines textiles dans le cadre du projet de relance de la dynamique textile à Saint-Julien-Molin-Molette**

Le Parc s'engage depuis quelques années à redynamiser la filière textile sur le territoire, en accompagnant les différents porteurs de projets et en participant à la construction d'offres d'activités.

La Commune de Saint-Julien-Molin-Molette est riche d'un passé industriel textile qui marque encore aujourd'hui son territoire. Elle est également riche d'une résilience collective qui s'appuie sur son histoire industrielle singulière pour en faire un projet collectif où s'imbriquent l'économie, la culture, le patrimoine, l'environnement et le vivre ensemble.

L'achat de machines textiles s'inscrit donc dans la volonté de relancer une dynamique autour de la filière textile en fédérant les propriétaires d'usines industrielles autour de ce projet. Ce projet permettra de réinvestir des espaces au sein de sites industriels textiles et de créer une dynamique autour de la production de machines anciennes.

Plusieurs machines textiles en état de fonctionnement seront regroupées pour proposer, à la fois, un espace muséographique sur l'histoire du textile et des savoir-faire du territoire, et la mise à disposition de machines traditionnelles à destination de professionnels artisans, artistes, designers, etc., ou d'amateurs. Ces métiers seront ainsi utilisés dans une logique de production à petite échelle, d'expérimentation et de formation.

Pour cela, plusieurs sites et propriétaires ont été identifiés afin d'abriter le projet. Ce projet s'inscrit dans une démarche similaire à celle de l'association des Nouveaux Ateliers du Dorlay et proposera une offre complémentaire en termes d'équipements, de productions et de formations autour des arts et des techniques textiles.

Afin de concrétiser la relance de la dynamique textile au sein de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette, il est nécessaire de disposer de machines textiles, qui constituent la base de matériel indispensable pour enrichir la diversité et la richesse des métiers existants sur le territoire.

La première étape de l'opération correspond à l'identification de machines textiles disponibles, leur acquisition, leur transport sur les lieux dédiés à Saint-Julien-Molin-Molette et leur remontage et mise en fonctionnement.

La première tranche d'opération correspond donc à l'achat de trois métiers à tisser identifiés à la suite d'une visite sur site.

Le montant total de ce projet s'élève à 10 000 € HT.

Il est proposé de solliciter un soutien de la Région à cette opération d'investissement à hauteur de 80 % de son coût, soit 8 000 euros. Les 2 000 € restants seront apportés par l'autofinancement du Parc.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet ainsi que son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 12 juin 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-3D\_Machine\_text-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 12 juin 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 juin 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 4 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Commune de La Chapelle-Villars – projet d'optimisation de l'éclairage public**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-4D\_EP\_LaChapVil-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Commune de La Chapelle-Villars – projet d'optimisation de l'éclairage public**

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 2 avril 2024, le projet de la Commune de La Chapelle-Villars a été retenu.

La Commune, lors d'une première phase de travaux en 2023, a initié l'extinction de son éclairage public de 23h00 à 5h30 du matin en lien avec une subvention régionale obtenue à hauteur de 900 € (Appel à projet ciel étoilé 2023).

La Commune possède un éclairage raisonné mais peu de lampes leds. L'étude confiée au SIEL a révélé qu'il était possible d'installer des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité du Pilat (couleur plus ambrée) pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la Commune. Ce projet permet de changer 31 lampes dans plusieurs hameaux (La Miniarie, Le Pras, La Mourlarie et le Coin).

La réduction des consommations énergétiques liée à la coupure de l'éclairage public une grande partie de la nuit sera maintenue et ces travaux permettront une économie d'énergie supplémentaire estimée par le SIEL à 18 900 kWh/an. L'économie financière liée à ces travaux sera d'au moins 5 000 €/ an.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat (13 des 14 communes du Pilat Rhodanien pratiquent à ce jour l'extinction de leur éclairage en partie de nuit).

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de La Chapelle-Villars pour la poursuite de la rénovation et l'optimisation de son éclairage public.

La subvention régionale sollicitée s'établirait au taux de 50 % de la dépense d'investissement restant à la charge de la commune qui est égale à 12 566 € HT, soit un montant de subvention de 6 283 €.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 12 juin 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-4D\_EP\_LaChapVil-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 12 juin 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 6 juin 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 5 : Signature d'un contrat de coopération public-public pour la mise à disposition d'un agent contractuel du Parc naturel régional du Pilat auprès du GAL LEADER Loire**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-5D\_Coop\_pubpub-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024

**Objet : Signature d'un contrat de coopération public-public pour la mise à disposition d'un agent contractuel du Parc naturel régional du Pilat auprès du GAL LEADER Loire**

À la suite du départ d'Axel MARTICHE qui assurait le poste de chargé de mission LEADER sur 0,25 ETP et en anticipation du départ à la retraite de Didier LAZZARESCHI à la rentrée 2024, le Parc a recruté Lisa LACROIX, comme chargée de mission Patrimoine et LEADER.

Il est proposé au Bureau de valider la mise à disposition de Lisa LACROIX sur 0,25 ETP soit 402 heures par an (sur une base de 1607 h annuelle) auprès du GAL LEADER Loire à compter du 15 juin 2024 et à autoriser le Président du Parc à signer le Contrat de coopération public-public entre le Parc et Loire-Forez Agglomération, agglomération porteuse du GAL. Loire Forez agglomération indemniserait annuellement le syndicat mixte du Parc sur la base de l'option de coût simplifié (OCS) suivante :

- Frais de personnel – 36,92 € par heure travaillée sur une base temps plein de 1488 heures annuelles,
- Dépenses indirectes - 15% des frais de personnel éligibles,
- Frais de déplacement - 5% des frais de personnel éligibles-

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, à signer le contrat de coopération public-public dans le cadre du GAL LEADER Loire.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 12 juin 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-5D\_Coop\_pubpub-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 12 juin 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 6 juin 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N°6 : Avenants aux conventions de mise à disposition des vélos à assistance électrique pour prêt avant achat éventuel**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

**Objet : Avenants aux conventions de mise à disposition des vélos à assistance électrique pour prêt avant achat éventuel**

Depuis 2019, le Parc en lien avec plusieurs structures du territoire a mis en place un service de prêt de vélos à assistance électrique à taux préférentiel (10 à 20 € la semaine) afin que les habitants du territoire puissent tester ce mode de déplacement avant un éventuel achat. Cette opération a pour nom l'Expérience VAE et concerne 8 vélos.

Entre 2019 et 2023, ce sont 349 personnes qui ont pu bénéficier de cette opération.

Depuis 2022, l'opération repose sur l'implication des 4 structures dites relais :

- le CPIE des Monts du Pilat à Marlhes avec 1 vélo ;
- l'Association Famille Rurale à Maclas avec 3 vélos ;
- la Commune de Doizieux avec 2 vélos ;
- l'association La Fourmilière à Saint-Sauveur-en-Rue avec 2 vélos.

Chaque année, le Parc organise une réunion de bilan avec chacune des 4 structures de relais à laquelle l'Agence locale Energie Climat de la Loire est associée.

En 2022, une convention de mise à disposition des vélos a été signée avec chacune de ces structures, précisant notamment que les frais d'entretien et de réparation des vélos étaient désormais à la charge de la structure loueuse. Cette convention a été prolongée par avenant jusqu'au 30 avril 2024 par décision du Bureau du Parc en date du 26 avril 2023.

Il est proposé de nouveau de prolonger cette convention par avenant pour une année supplémentaire soit jusqu'au 30 juin 2025.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, à signer l'avenant permettant la prolongation de la convention de mise à disposition des vélos à assistance électrique auprès des structures précitées.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 12 juin 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 12 juin 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 6 juin 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N°7 : Conventionnement dans le cadre du programme TIM'S : l'écomobilité pour tous**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

**Objet : Conventonnement dans le cadre du programme TIM'S : l'écobilité pour tous**

Le projet Pil'Alternatives déposé conjointement par la Communauté de communes des Monts du Pilat, la Communauté de communes du Pilat Rhodanien et le Parc du Pilat est lauréat de l'appel à projet TIM'S L'Écomobilité pour tous. Le dépôt de ce dossier avait été validé par le Bureau du Parc dans sa séance du 4 octobre 2023.

Le programme TIM'S est élaboré et porté par le réseau Cler et ses trois partenaires, le Réseau Mob'In - les acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE). Ce programme est financé par des Certificats d'Économie d'Énergie.

Pil'Alternatives vise à développer l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande dans les Monts du Pilat et le transport d'utilité sociale dans le Pilat Rhodanien.

Pour mener à bien ce projet sur la période 2024-2026, un chargé de mission mobilité a été recruté par le Parc en mutualisation avec les deux intercommunalités. Son poste sera financé sur 3 ans au taux moyen de 90 %.

Les financements alloués au Pilat pour la mise en œuvre de Pil'Alternatives s'élèvent prévisionnellement à 412 990,31 € TTC. Le chef de file de Pil'Alternatives est la Communauté de communes des Monts du Pilat

Pour la mobilisation des financements, une convention, dont le projet est en annexe, est à signer par le Parc avec les porteurs du programme TIM'S et les deux communautés de communes. Une convention sera également à signer entre le Parc et la Communauté de communes des Monts du Pilat, cette dernière en tant que chef de file sera chargée d'encaisser l'ensemble des financements et de les redistribuer ensuite, pour une partie au Parc et pour une autre partie à la Communauté de communes du Pilat Rhodanien.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, à signer l'ensemble des contrats et conventions afférents au programme Tim's : l'écobilité pour tous.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 12 juin 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-7D\_Conv\_TIMS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 12 juin 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 6 juin 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N°8 : Demande de domiciliation Métiers d'Art du Pilat à la Maison du Parc du Pilat**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

**Objet : Demande de domiciliation Métiers d'art du Pilat à la Maison du Parc du Pilat**

Un partenariat avec les métiers d'art existe depuis près de 20 ans dans le Pilat, pour des actions portant sur l'aide à la création, puis sur la mise en place d'actions de valorisation collective et de professionnalisation des artisans avec, en point d'orgue en 2004, la création de la MAP : association des Métiers d'Art du Pilat.

Cette association loi 1901 a été créée avec le soutien du Parc en 2004 et regroupe, à ce jour, 15 artisans d'art. Elle a pour vocation de rassembler et de promouvoir les professionnels des métiers d'art implantés sur le territoire du Parc régional du Pilat ainsi qu'aux villes-portes. Toute l'année, les professionnels accueillent et proposent des stages pour adultes et enfants, des événements : portes ouvertes, démonstrations, marchés, expositions... Ils font découvrir leurs savoir-faire : partagent et transmettent leurs connaissances et leur passion pour la création fait main, en France.

L'association organise chaque année au mois de décembre, depuis 2002, l'exposition-vente « L'Objet Qui Parle », un événement où la création et les savoir-faire artisanaux sont à l'honneur autour d'une trentaine de créateurs. <http://www.artpilat.com/>

Elle vient de réaliser le dépliant « Route des métiers d'art » avec le soutien de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Elle a sollicité Monsieur le Président du Parc afin d'être domiciliée à la Maison du Parc où elle y a fait son Assemblée générale le 29 février dernier. L'association est actuellement domiciliée chez le Président de l'association M . BARTASSO, potier à Maclas.

Il est proposé d'accepter cette demande de domiciliation au regard des liens qui lient le Parc à cette association.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette demande de domiciliation de l'association Métiers d'Art du Pilat à la Maison du Parc du Pilat.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 12 juin 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240612-8D\_Domicil\_MAP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 19/06/2024